

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FACILITER L'ACCÈS DES DEMANDEURS D'ASILE AU MARCHÉ DU TRAVAIL - (N° 771)

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

M. Martineau, Mme Bergantz, Mme Brocard et M. Latombe

-----

### ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.